



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20251002-6192025-DE



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 0619-2025 Séance du 02 octobre 2025**

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 25 septembre 2025	
<u>Nombre de conseillers :</u>	
Membres en exercice	: 12
Quorum	: 7
Présents	: 9
Exprimés	: 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 02 octobre à 18h30,
le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel
de ses séances sous la présidence de Madame Laurence
CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick
SIMBOLOTTI, Jean-Pierre PEYREROL, Serge GRYNKORN, Laure
LUXTON, Anne GRUAULT, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :
Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON

**OBJET : Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes
entre la Communauté de Communes et les cinq communes du territoire sur la Défense
Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et les
cinq communes membres ont décidé de renouveler un marché public groupé
pour répondre à des besoins partagés en matière de Défense Extérieure
Contre l'Incendie (DECI).

Une forme de mutualisation est permise à travers la conclusion de
groupements de commande permettant d'être plus attractifs auprès des
fournisseurs, d'obtenir de meilleurs prix par la massification des achats, de
mutualiser la procédure de mise en concurrence et de donner l'occasion
d'échanges sur les pratiques, les choix et les stratégies achats entre les
membres du groupement.

Ce groupement sera constitué de :

- La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
- La Commune Châteauneuf de Gadagne
- La Commune de L'Isle sur la Sorgue
- La Commune de Saumane de Vaucluse
- La Commune du Thor
- La Commune de Fontaine de Vaucluse.

La coordination du groupement sera assurée par les Communes. Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes sera la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes.

Le coordinateur sera chargé d'assurer la procédure de mise en concurrence, de signer et de notifier le marché au nom du groupement. Chaque membre exécutera ensuite le marché pour son compte, pour la partie qui le concerne.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention constitutive d'un groupement de commande et de désigner la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme Commission d'Appel d'Offres du groupement.

VU les articles L.1414-3 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2113-6 du code de la Commande Publique

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n° 18-92 en date du 28 juin 2018, portant signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et les cinq communes du territoire sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),

VU la délibération n°20-81 en date du 22 juillet 2020, portant élection des membres de la commission d'appel d'offres permanente de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV),

CONSIDERANT l'intérêt pour les acheteurs publics de mutualiser certains de leurs achats, au sein d'un groupement de commande, pour renforcer leur attractivité auprès des fournisseurs, massifier leurs besoins pour réaliser des économies d'échelle et mutualiser les procédures de mises en concurrence,

CONSIDERANT les besoins communs en matière d'achats et de contrôles des installations de défense extérieure contre l'incendie de la Communauté de Communes et des cinq communes membres,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse de répondre à ce besoin par une mise en concurrence commune,

CONSIDERANT le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à cet effet, dont la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes est le coordonnateur,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) impliquant la Communauté de Communes et les communes de Châteauneuf de Gadagne, Le Thor, L'Isle sur la Sorgue, Saumane de Vaucluse, Fontaine de Vaucluse.

APPROUVE la désignation de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, comme Commission d'appel d'Offres du groupement de commande portant sur le marché Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-dessus désignée et pièces nécessaires à l'exécution et à la publication de la présente délibération, et toutes les notes techniques ou financières y afférant.

Pour copie conforme

Secrétaire de Séance



Laure LUXTON



Le Maire,



Laurence CHABAUD GEVA

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.